



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE VAL SAINT-FRANÇOIS  
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT

**RÈGLEMENT NUMÉRO 010**  
**DÉLÉGANT AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER LE POUVOIR DE FORMER TOUT**  
**COMITÉ DE SÉLECTION NÉCESSAIRE DANS LE CADRE D'UN PROCESSUS**  
**D'APPEL D'OFFRES ET D'ATTRIBUTION DE CONTRATS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE le présent règlement a pour objet de déléguer au secrétaire-trésorier de la Régie le pouvoir de former tout comité de sélection nécessaire dans le cadre d'un processus d'appel d'offres et d'attribution de contrats municipaux;

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur René Pelletier à la séance ordinaire du conseil de la Régie tenue le 08 décembre 2010;

Le conseil de la Régie décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Dans le cadre de tout processus d'appel d'offres et d'attribution de contrats municipaux, le conseil de la Régie délègue au secrétaire-trésorier le pouvoir de former tout comité de sélection nécessaire pour recevoir, étudier les soumissions reçues et tirer les conclusions qui s'imposent.

ARTICLE 2 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ à Valcourt, le 12 janvier 2011.

---

Célyne Cloutier, secrétaire-trésorière

---

Patrice Desmarais, président

Avis de motion: 08 décembre 2010

Adoption du règlement : 12 janvier 2011

Entrée en vigueur : (affichage) : 13 janvier 2011